

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

➤ Compte rendu des décisions du Maire en vertu de sa délégation générale

Référence décision	Prestataire	Objet	Montant	Date décision (Arrêté)	Observation
CPTA 7/2015	Crédit Foncier de France	Prêt 2015	1 200 000€	12 11 2015	Taux fixe de 2,11% remboursable sur 20 ans avec échéances trimestrielles

➤ ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- 1°) Le conseil municipal décide d'attribuer aux lauréats du concours des maisons fleuries 2015 des prix par catégorie et par style de fleurissement, sous forme de chèques-cadeaux ainsi qu'une plante, pour un coût total de 480€.
- 2°) Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne (FDGDON 86) à compter du 1^{er} janvier 2016 pour un montant annuel forfaitaire de 400 € et désigne Madame Anne MONTAÑOLA comme référente locale.

➤ VIE ASSOCIATIVE

- 3°) Le conseil municipal prend acte du bilan financier des mises à disposition des agents communaux au profit des associations communales (année scolaire 2014/2015) pour un montant total de 32 418,67€.
- 4°) Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à jour de la convention de partenariat signée avec l'OMSFEL (Office du Mouvement Sportif, des Fêtes et Loisirs) et autorise Madame le Maire à la signer.
- 5°) Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental de la Vienne pour l'achat d'un défibrillateur pour la salle de sports de raquettes.
- 6°) Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000€ à l'US Migné-Auxances Handball suite à son accession au niveau national.

➤ ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

- 7°) Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 7 625€ à l'école élémentaire Victor Schœlcher pour la classe de neige organisée en 2016.

➤ COMMUNICATION

- 8°) Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature d'un avenant à la concession d'affichage signée avec la société EXTERION MEDIA France l'autorisant à installer un mobilier supplémentaire de 8 m² sur la RD 910.
- 9°) Dans le cadre de la signalétique mise en place pour l' « Histoire au fil des rues », le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions avec les propriétaires privés concernés par l'apposition de plaques sur leurs édifices.

➤ URBANISME, VOIRIE ET RESEAUX

- 10°) Le conseil municipal adopte les tarifs 2016 des droits de place, des panneaux de signalétique et de diverses prestations voirie qui augmentent de 2% par rapport à 2015.

➤ ADMINISTRATION GENERALE

- 11°) Le Conseil Municipal désigne Monsieur Sébastien LEONARD, délégué titulaire et Madame Anne MONTAÑOLA, déléguée suppléante au Syndicat sur le bassin du Clain Nord.

➤ RESSOURCES HUMAINES

- 12°) Le Conseil Municipal adopte les principes et critères établis dans le cadre de la mise en œuvre de l'évaluation professionnelle.

➤ FINANCES

- 13°) Le Conseil municipal décide de verser un acompte de 20 000€ sur la subvention de fonctionnement 2016 à la crèche halte-garderie de la Ribambelle afin d'éviter des difficultés à la structure.
- 14°) Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 5 800,33€ (budget 2015).
- 15°) Le Conseil municipal adopte les tarifs 2016 de locations des salles communales et prestations annexes avec une hausse de 2% par rapport à 2015.
- 16°) Le Conseil municipal fixe le coût horaire 2016 de la main d'œuvre communale à 32€ pour les travaux effectués en régie.
- 17°) Dans le cadre de la signature des contrats d'assurances, le Conseil Municipal prend acte des choix de la commission d'appel d'offres qui a retenu les sociétés suivantes :
GROUPAMA (Assurance des dommages aux biens : 5 951,00€), SMACL (Assurance des responsabilités : 5 948,65€, assurances des véhicules à moteur : 7 285,45€, protection juridique de la collectivité : 900,61€, protection juridique des agents et des élus (protection fonctionnelle) : 273,38€), CNP ASSURANCE (Assurance des prestations statutaires : 14 144,14€).

Fait à Migné-Auxances, le 27 novembre 2015

Le Maire,
Florence JARDIN